

ATTESTATION

relative à augmentation de PTAC selon A.M. du 02/02/2011
des véhicules FRUEHAUF FRANCE carrossées
CARB LEG, CARB LOURD ou CIT CHIM

Véhicule :

Constructeur : **FRUEHAUF FRANCE**
Marque : **FRUEHAUF FRANCE**
Carrosseries : **CARB LEG**
CARB LOURD
CIT CHIM

Nous soussignés,

FRUEHAUF SAS

24-28 avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
France

Constructeur et repreneur du fond de commerce du constructeur **GENERAL TRAILERS Industries SA** en avril 2004, lui-même repreneur du fond de commerce du constructeur **FRUEHAUF FRANCE** en 1999.

Informons compte tenu des informations en notre possession que les bidons des citernes CARB LEG, CARB LOURD ou CIT CHIM (ainsi que leurs fixations) équipant les véhicules semi-remorques 3 essieux fabriquées et commercialisées par FRUEHAUF FRANCE n'ont pas été conçus pour des PTAC supérieurs à 34000kg.

En conséquence, les semi-remorques de marque FRUEHAUF FRANCE carrossées CARB LEG, CARB LOURD ou CIT CHIM ne respectent pas les dispositions techniques définies dans l'Arrêté Ministériel du 2 février 2011 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules de la catégorie internationale N3 et au poids total autorisé en charge des véhicules de la catégorie internationale O4, soit avoir une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 38000kg pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

En conclusion, aucune semi-remorque de marque FRUEHAUF FRANCE carrossée CARB LEG, CARB LOURD ou CIT CHIM ne peut bénéficier de l'augmentation de PTAC à 38000kg.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Auxerre, le 28/04/2011
Le Responsable Technique

Jean-François LAURENT

FRUEHAUF S.A.S.

24 à 28 Avenue Jean Mermoz
89002 AUXERRE
Tél. : 03 86 94 42 42 - Fax : 03 86 48 32 11
RCS AUXERRE - SIREN 693 650 194